

savait se ménager l'affection des peuples par une certaine familiarité qui gagnait les cœurs et qui lui attirait en même temps le respect de tout le monde.

*Année 1671, page 91.*— Nous élevions dans cette communauté, depuis l'âge de six ans, Mademoiselle de Lauzon de Charny. Elle suivait les traces de toute sa famille, qui s'était distinguée partout par sa vertu, et cette jeune vierge ne soupirait qu'après la vie religieuse, où elle désirait ardemment de s'engager. Monsieur de Lauzon, son père, qui était notre supérieur, ravi de voir que les inclinations de sa chère fille favorisaient celle qu'il avait de nous faire du bien, passa un contrat avec nous par lequel il s'engageait à nous donner douze mille livres, monnaie de France, pour la dot de Mademoiselle sa fille, à condition seulement qu'attendu qu'elle était d'une complexion délicate, on lui servirait une entrée de table. Il avait dessein aussi de nous faire ses héritières, après qu'il aurait donné à ses neveux ce qui devait leur revenir. Mais quelques-unes de nos religieuses craignirent que cette petite distinction que Monsieur de Lauzon demandait pour Mademoiselle sa fille ne causât du trouble dans la maison, elles en parlèrent à Monseigneur l'Evêque, qui entra dans leurs raisons et qui voulut retrancher cet article du contrat qui était fait. Monsieur de Lauzon s'y opposa. Il eut là-dessus quelque différend avec Monseigneur de Laval, et enfin, pour terminer toute l'affaire, il se résolut d'emmener en France sa chère fille. Elle partit, cette même année, avec Mademoiselle Charlotte-Madeleine de Lafferté, sa cousine germaine. Il les conduisit toutes deux aux Hospitalières de La Rochelle, où elles ont été religieuses et ont beaucoup édifié et servi ce couvent par leur vertu et par leur bon esprit. Monsieur de Lauzon les gratifia de tout ce que nous aurions pu espérer de lui.

---